

Réunion du 31/03/2020

Question 1)	Cas déclarés.....	2
Question 2)	Obligation de congés :.....	2
Question 3)	Annulation de congés :.....	2
Question 4)	Congés estivaux :.....	2
Question 5)	DUERP.....	2
Question 6)	Chômage partiel	3
Question 7)	Prime variable de résultat 2019 :.....	3
Question 8)	Prime d'intéressement sur l'exercice 2019 :.....	3
Question 9)	Relevé du courrier dans les agences régionales :	4
Question 10)	Mesures de protection :.....	4
Question 11)	Reprise de l'activité :	4

Question 1) Cas déclarés

Nombreux sont les bruits faisant état de cas déclarés à Systra, 2 voire plus.

Certains salariés sont inquiets d'avoir été potentiellement en contacts avec 1 collègue contaminé.

Nous vous demandons d'éclaircir ce point en indiquant le ou les services touchés afin que les éventuels collègues de proximité surveillent leur santé et fassent attention à leur famille.

Question 2) Obligation de congés :

Le Parlement a adopté 1 projet de loi sur les mesures d'urgence pour faire face à la crise sanitaire actuelle, parmi elles, la possibilité pour les entreprises d'imposer une semaine de congés à ses salariés pendant la période de confinement, mais sous certaines conditions.

Le gouvernement a donc fait adopter dans la loi d'urgence une mesure permettant de contraindre les salariés à poser six jours de congés pendant la période de confinement. Une possibilité qui reste cependant très encadrée car il faut 1 accord avec les Organisations Syndicales.

Quelle est la position de la Direction sur ce sujet ?

Question 3) Annulation de congés :

Les salariés ayant posés des congés veulent avoir la possibilité d'annuler ceux-ci.

En effet, aucune règle à Systra existe pour interdire l'annulation des congés à la demande d'un salarié.

Qu'elle est officiellement la politique de la Direction à ce sujet.

Question 4) Congés estivaux :

La Direction a-t-elle pris des mesures pour la période des congés estivaux ?

Les salariés souhaitent pouvoir prendre leurs dispositions pour être en famille durant la période juillet/août.

Question 5) DUERP

L'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels est nécessaire du fait de l'épidémie actuelle liée au virus COVID-19.

Celui-ci a été modifié mais de façon très succincte.

L'actualisation doit prévoir les mesures de prévention et de protection adéquates dont, par exemple, la mise en sécurité des installations en mode dégradé si nécessaire.

Certaines situations spécifiques doivent faire l'objet d'une attention particulière lors de l'actualisation de l'évaluation des risques.

A cet égard l'actualisation de l'évaluation des risques visera particulièrement à identifier les situations de travail pour lesquelles les conditions de transmission du coronavirus COVID-19 peuvent se trouver réunies. La combinaison des critères permettra d'identifier le risque et les mesures de prévention à mettre en œuvre.

Il ne s'agit pas de traiter exclusivement les risques directement générés par l'activité professionnelle habituelle mais également d'anticiper les risques liés à l'épidémie de coronavirus COVID-19.

Les risques nouveaux générés par le fonctionnement dégradé de l'entreprise (aménagement des locaux, réorganisation du travail, affectation sur un nouveau poste de travail, télétravail...) et ceux liés à l'exposition au virus impliquent d'actualiser le document unique d'évaluation des risques.

Informers les salariés ¶

Les mesures de prévention qui découlent de l'actualisation du document unique d'évaluation des risques devront être portées à la connaissance des salariés.

Consulter le CSE ¶

Le CSE devra être associé à la démarche d'actualisation des risques et consulté sur la mise à jour du DUERP.

La Direction a-t-elle prévu une actualisation plus en rapport avec la gravité de la situation du sujet ?

Question 6) Chômage partiel

Est-ce que Systra souhaite mettre en place le chômage partiel tel que décrit à l'article R5122-1 du Code du Travail ?

A court ou moyen terme.

Les salariés se posent des questions et veulent une réponse sur ce sujet`

Question 7) Prime variable de résultat 2019 :

Les salariés veulent savoir quand sera versée la prime variable de résultat 2019 ?

Question 8) Prime d'intéressement sur l'exercice 2019 :

Les salariés veulent savoir quand sera versée la prime d'intéressement sur l'exercice 2019 en rapport avec les articles L. 3314-9, L. 3324-10 et L. 3324-12 du code du travail ?

Question 9) Relevé du courrier dans les agences régionales :

Certains salariés des agences régionales sont désignés d'office pour aller récupérer le courrier à l'agence. Ni le Responsable de site, ni le Manager a le courage d'y aller. Nous voulons que la Direction se positionne sur ce point.

Est-ce normal ?

Le(s) salarié(es) aura-t-il droit à une prime (prévue par la loi) ?

Question 10) Mesures de protection :

Certains salariés travaillent en ce moment dans les locaux de Systra ou des chantiers.

Quelles mesures sont mises en place pour la protection de ces salariés (masques, gel, consignes, ...) ?

Question 11) Reprise de l'activité :

Nous avons de grosses craintes quant à la reprise pour les salariés ayant été confinés.

Lors du dernier Conseil de Surveillance, notre déléguée des salariés à fait la déclaration suivante :

J'entends le discours de la direction et des managers sur l'importance d'être à fond au moment de la reprise d'activité. Nous sommes tous conscients des efforts qu'il faudra faire mais n'oublions pas que les salariés ne vont pas revenir frais et dispos comme après 2 mois de vacances. Au contraire on peut s'attendre à retrouver des salariés épuisés moralement et physiquement après un stress intense. Ne pas rater la reprise est important, mais le facteur humain aussi. Il y a aura un risque de RPS élevé si on met trop de pression.

Quelle est la position et les mesures envisagées par la Direction ?